

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, September 18, 2024

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

DEFERRED RECORDED DIVISIONS

Private Members' Business

C-379 — Mr. Hoback (Prince Albert) — Combating Motor Vehicle Theft Act — Second reading

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 93(1).

Length of bells — 15 minutes maximum.

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions
Presenting Petitions (15 minutes maximum)
Questions on the Order Paper

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-66 — The Minister of National Defence — Military Justice System Modernization Act — Second reading (first time debated)

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

First member of each recognized party in the first round of speeches — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

During the five hours of debate following the first round of speeches — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

After the period of debate referred to above — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 18 septembre 2024

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

Affaires émanant des députés

C-379 — M. Hoback (Prince Albert) — Loi sur la lutte contre le vol de véhicules à moteur — Deuxième lecture

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 93(1) du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 15 minutes.

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (maximum de 15 minutes)
Questions inscrites au Feuilleton

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-66 — Le ministre de la Défense nationale — Loi sur la modernisation du système de justice militaire — Deuxième lecture (commencement du débat)

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Premier député de chaque parti reconnu pendant la première série de discours — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Durant les cinq heures de débat qui suivent la première série de discours — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Après la période de débat mentionnée ci-dessus — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

C-273 — Mr. Julian (New Westminster—Burnaby) — An Act to amend the Criminal Code (Corinne's Quest and the protection of children) — Report stage

Committee report — presented on Wednesday, May 8, 2024, Sessional Paper No. 8510-441-433.

Report and third reading stages — limited to two sitting days, pursuant to Standing Order 98(2).

Motion for third reading — may be made in the same sitting, pursuant to Standing Order 98(2).

Length of speeches at third reading, pursuant to Standing Order 95(1):

Member moving motion — 15 minutes maximum and the speech is subject to a five-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum.

Member moving motion — five-minute right of reply to conclude the debate.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member's reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

THURSDAY, SEPTEMBER 19, 2024

Private Members' Business

C-223 — Ms. Gazan (Winnipeg Centre) — National Framework for a Guaranteed Livable Basic Income Act — Second reading (resuming debate)

FRIDAY, SEPTEMBER 20, 2024

Private Members' Business

M-110 — Mr. Ehsassi (Willowdale) — National strategy to reduce food waste and combat food insecurity (resuming debate)

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

C-273 — M. Julian (New Westminster—Burnaby) — Loi modifiant le Code criminel (la quête de Corinne et la protection des enfants) — Étape du rapport

Rapport du Comité — présenté le mercredi 8 mai 2024, document parlementaire n° 8510-441-433.

Étapes du rapport et de la troisième lecture — limite de deux jours de séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Motion portant troisième lecture — peut être proposée au cours de la même séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Durée des discours à l'étape de la troisième lecture, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes.

Député qui propose la motion — droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d'une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Affaires émanant des députés

C-223 — M^{me} Gazan (Winnipeg-Centre) — Loi relative au cadre national sur le revenu de base garanti suffisant — Deuxième lecture (reprise du débat)

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

Affaires émanant des députés

M-110 — M. Ehsassi (Willowdale) — Stratégie nationale pour réduire le gaspillage alimentaire et combattre l'insécurité alimentaire (reprise du débat)